CME du 12 janvier 2021

Déclaration des représentants des PH à la CME

Les décrets modifiant les échelons de la grille des émoluments des praticiens hospitaliers : fusion des 4 premiers échelons pour les PH nouvellement nommés et création de 3 échelons supplémentaires en fin de carrière sont un effort notable et inédit pour les PH en début et en fin de carrière mais ne concernent pas la majorité des praticiens hospitaliers actuellement en poste à l'hôpital public.

En effet, nous constatons une réelle iniquité du déroulé de carrière avec une perte d'ancienneté de 4 ans pour les praticiens déjà nommés par rapport aux nouveaux entrants. Par ailleurs, pour une grande majorité de ces praticiens, il sera impossible, compte tenu de leur âge de nomination, d'atteindre les derniers échelons de la grille.

L'ensemble des communautés médicales pensent que, malgré les discours prononcés lors du Ségur de la santé, il n'est pas suffisamment tenu compte de la situation des praticiens hospitaliers du service public qui se sont pourtant pleinement engagés depuis plusieurs années dans la carrière.

Le plan de 2019 « Investir pour l'hôpital », et les accords du Ségur ne répondent pas, aux yeux de l'ensemble des praticiens de l'hôpital, aux défis de l'attractivité et de la fidélisation.

Trop de praticiens, qu'ils soient en milieu de carrière ou qu'ils subissent la pénibilité de la permanence des soins en sont les oubliés. Or, ils représentent les forces vives et l'ossature médicale de nos hôpitaux.

Nous souhaitons vous alerter sur la situation sociale dégradée au sein de nos établissements. Les praticiens, comme l'ensemble des soignants, ont un besoin urgent d'être reconnus et soutenus sans réserve. Le malaise dans notre communauté médicale grandit toujours. Or, les éléments jusqu'alors proposés ne suffisent pas à entrevoir une amélioration notable sur l'attractivité, les conditions d'exercice et la qualité de vie au travail des praticiens hospitaliers fidèles à l'hôpital public.

Nous souhaitons donc que l'ensemble de ces sujets soient clarifiés et qu'un premier signal soit rapidement envoyé en appliquant à tous la nouvelle grille des praticiens hospitaliers. En effet, indépendamment de l'indemnité du service public hospitalier, la refonte de cette grille doit être perçue par tous les praticiens, sans exception, comme un facteur majeur de cohésion, d'attractivité et de fidélisation médicale des hôpitaux publics.